



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 10 août 2020
N°83

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan tourisme : de nouvelles activités éligibles aux mesures de soutien

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, Alain Griset ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises, et Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, ont annoncé aujourd'hui l'élargissement des mesures du plan de soutien au tourisme à de nouvelles activités.

Le plan de soutien au secteur du tourisme, annoncé par le Gouvernement le 14 mai dernier, a permis de mettre en place les mesures de soutien suivantes pour [certaines activités](#), jusqu'à la fin de l'année 2020 :

- Activité partielle (jusqu'à la fin de l'année dans des conditions à définir après le 30 septembre) ;
- Fonds de solidarité renforcé ;
- Exonération de cotisations sociales pour les TPE et les PME de mars à juin.

Dans le cadre de leur déplacement à Lourdes, lundi 10 août, les ministres ont annoncé que les mesures du plan de soutien au secteur du tourisme étaient désormais accessibles à de nouvelles activités :

- Les magasins de souvenirs et de piété
- Les boutiques des galeries marchandes
- Les boutiques d'aéroports
- Les traducteurs-interprètes
- Les autres métiers d'art
- Les services auxiliaires de transport par eau
- Les paris sportifs
- Les labels phonographiques

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

Cabinet d'Alain Griset

Cabinet de Jean-Baptiste Lemoyne

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr

sec-presse.se@diplomatie.gouv.fr